

Les délinquantes à sécurité moyenne et les délinquantes à sécurité maximale sous responsabilité fédérale (R-55, 1997)

Cette étude compare les délinquantes à sécurité moyenne et les délinquantes à sécurité maximale en fonction de divers critères : le risque (risque pour la sécurité et risque d'évasion), les besoins liés aux facteurs criminogènes et les possibilités de suicide.

Pour les besoins de l'étude, toutes les données sur les femmes purgeant une peine fédérale ont été extraites du Système de gestion des détenus du Service correctionnel du Canada. Au 14 janvier 1997, le Système de gestion des détenus contenait des données sur le niveau de sécurité de 212 délinquantes dont 34 % (72) avaient la cote «à sécurité minimale», 49 % (103) la cote à «sécurité moyenne» et 17 % (37) la cote «à sécurité maximale».

Les premières comparaisons ont porté sur les renseignements d'ordre démographique (âge, race) qui étaient disponibles pour l'ensemble de l'échantillon. Les analyses statistiques ont révélé que les délinquantes à sécurité maximale étaient plus jeunes que les délinquantes à sécurité moyenne (en moyenne, 28,7 ans et 34,2 ans respectivement); cette différence étant statistiquement significative.

Les comparaisons du niveau global de risque ont donné également de résultats statistiquement fiables. La majorité (56 %) des délinquantes à sécurité moyenne se trouvent dans la catégorie «à risque moyen» et la plupart (77 %) des délinquantes à sécurité maximale dans la catégorie «à risque élevé». En ce qui concerne l'infraction à l'origine de la peine d'emprisonnement, la majorité (62 %) des délinquantes à sécurité maximale purgeant une peine pour voies de fait avec violence ou vol qualifié, par rapport à moins de la moitié (46 %) des délinquantes à sécurité moyenne.

Les résultats de cette étude montrent qu'il existe des différences évidentes et statistiquement fiables entre les délinquantes à sécurité moyenne et les délinquantes à sécurité maximale. De nombreuses variables liées au risque et aux besoins ont permis d'établir des distinctions entre les deux groupes et, dans chaque cas, les délinquantes à sécurité maximale présentaient un risque et des besoins plus élevés. Ces données donnent à penser que les groupes de délinquantes sont hétérogènes selon la cote de sécurité qui leur est attribuée et que cette attribution se fait de manière équitable tout en permettant de bien gérer le risque.